

Recommandations pour la prescription chez la personne âgée	 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON - LA SEYNE SUR MER	Page 1 sur 3
		Date de création : 08/2012 Date de modification : --/--
Réf : INS.PHAR.092	MANAGEMENT – QUALITE	Indice: 01

Recommandations pour la prescription chez la personne âgée

Sommaire :

- I. Objet et domaine d'application
- II. Description de l'instruction
- III. Annexe

Information sur la diffusion

- Personnel médical
- Personnel pharmaceutique
- Intranet : base documentaire

Rédacteur		Vérificateur		Approbateur		Enregistrement Direction Qualité
Nom / Fonction :	Visa	Nom / Fonction :	Visa :	Nom / Fonction	Date et Visa :	Nom / Fonction / Date
O.LE MOUËL Pharmacien D.CLAIRET Responsable du pôle gériatrie		M.BROUSSE Responsable du circuit du médicament C. DEMICHELIS - Pharmacien Responsable du pôle Pharmacie		COMEDIMS	3/12/12	B.VANUXEM Direction Qualité Date :

Recommandations pour la prescription chez la personne âgée	 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON - LA SEYNE SUR MER	Page 2 sur 3 Date de création : 08/2012 Date de modification : --/--
Réf : INS.PHAR.092	MANAGEMENT – QUALITE	Indice: 01

I. Objet et domaine d'application

Cette instruction décrit les règles générales de la prescription de médicaments chez la personne âgée.

II. Description de l'instruction

QUOI ?	Respecter les recommandations de la prescription de médicaments chez la personne âgée
POURQUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Prescrire les médicaments selon la réglementation (<i>loi de santé publique 2004-806 du 9 août 2004, AFSSAPS juin 2005, recommandation HAS sur la prescription médicamenteuse chez le sujet âgé</i>) • Gérer au mieux le risque iatrogénique chez le sujet âgé • Eviter toute prescription inutile • Favoriser l'observance des traitements
QUI ?	Personnel médical : médecins
QUAND ?	Lors de la rédaction de l'ordonnance du patient
AVEC ?	Liste des médicaments potentiellement inappropriés aux personnes âgées (SPE.PHAR.001) <i>(ML Laroche et coll. Revue de médecine interne 30 (2009) 592-601)</i>
COMMENT ?	<p style="text-align: center;">Hierarchiser les poly pathologies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des priorités et des objectifs thérapeutiques ▪ Réaliser un bilan clinique et biologique : poids, pression artérielle, ionogramme, clairance à la créatinine, fréquence cardiaque, albuminémie ▪ Avant de prescrire, vérifier la possibilité de iatrogénie médicamenteuse et s'assurer que les symptômes présentés par le patient (anorexie, malaise, chute, syndrome confusionnel) ne sont pas des effets indésirables du ou des traitements reçus notamment en cas de changement thérapeutique récent ou d'évènement intercurrent (déshydratation, maladies infectieuses ..) ▪ A chaque nouvelle prescription, s'interpeller pour savoir quel médicament n'est plus indispensable <p style="text-align: center;">Privilégier les schémas thérapeutiques simples</p> <p>Rendre la prescription précise, claire et compréhensible.</p>

Recommandations pour la prescription chez la personne âgée	 CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON - LA SEYNE SUR MER	Page 3 sur 3 Date de création : 08/2012 Date de modification : --/--
Réf : INS.PHAR.092	MANAGEMENT – QUALITE	Indice: 01

	<p style="text-align: center;">Adapter les posologies à la fonction rénale du patient</p> <p>Pour certains médicaments la posologie doit être inférieure à celle du sujet jeune. Paracétamol : Pour éviter la survenue d'effets indésirables hépatiques, il est recommandé de ne pas dépasser 3g par jour</p> <p style="text-align: center;">Prévoir une durée de traitement</p> <p>Pour éviter d'accumuler les traitements au fil du temps. Toujours réévaluer l'évolution clinique et la tolérance médicamenteuse avant de prescrire.</p> <p style="text-align: center;">Prescription des psychotropes</p> <p>Ne pas prescrire plus de 2 psychotropes de la même classe thérapeutique.</p> <p style="text-align: center;">Eviter le broyage de certains médicaments</p> <p>Peut entraîner une perte de leur activité ou une augmentation de la toxicité. Une liste est disponible sur intranet.</p> <p style="text-align: center;">Eviter l'ensemble des médicaments potentiellement inappropriés chez les personnes âgées</p> <p>Se référer à la liste des médicaments potentiellement inappropriés aux personnes âgées (SPE.PHAR.001)</p>
OÙ ?	Unités de Soins du Centre Hospitalier Intercommunal Toulon La Seyne sur mer

III. Annexe

SPE .PHAR.001 : liste des médicaments potentiellement inappropriés aux personnes âgées